



#### A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
règles de prise en compte des absences aux épreuves  
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance  
autres remarques

**Pour la compensation**, c'est pareil pour les 3 années de Licence de Psychologie :  
- compensation entre les UE fondamentales (les 4 premières de chaque semestre) au sein d'un semestre et entre semestre;  
- compensation entre les UE transversales entre semestre.

#### Pour les absences aux épreuves :

L'assiduité des étudiants aux examens est obligatoire  
(sauf cas particuliers d'étudiants bénéficiant d'aménagement d'études).  
Par conséquent, toute absence devra être dûment justifiée.  
ABSENCES AVEC JUSTIFICATIF

Les pièces justificatives recevables sont les suivantes :

- Convocation à un concours ou un permis de conduire (à remettre au minimum 3 jours avant l'examen)
  - Justificatif d'empêchement indépendant de la volonté de l'étudiant (décès ou maladie très grave d'un proche, accident de transport...)
  - Attestation de non-assiduité dans le cadre d'un programme d'échange international
  - Dispense d'assiduité (établie par le SUMPPS)
  - Certificat médical (traitement médical, hospitalisation)
  - L'absence doit être justifiée au plus tard dans la semaine qui suit l'absence, en déposant le certificat médical auprès de la scolarité de l'UFR.
  - Le certificat médical devra être délivré et daté du jour de l'absence, ou de maximum 24h après la date d'absence constatée.
- Au-delà de ces délais, les justificatifs ne seront pas pris en compte.

#### Pour le statut d'AJAC:

Un étudiant qui n'a pas validé sa L1 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires ou fondamentales, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires ou fondamentales, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé sa L1.

#### EN LICENCE

Pas de note éliminatoire  
Une moyenne aux semestres attendue  
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue  
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

#### 4 CAS POSSIBLES:

##### Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

#### D/ **ECI\*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

##### \* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- |     |                          |   |
|-----|--------------------------|---|
| (1) | $(N1+N2)/2$              | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | $(N1+N2+N3)/3$           |   |
| (2) | $(N1+N2+N3)/3$           | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | N3                       |   |
| (3) | N1;N2;N3                 | Meilleures des 2 notes / 3                    |
| (4) | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU                |

Règle d'absence retenue (ABI - ABI)